



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Edited by Foxit Reader
Copyright(C) by Foxit Corporation,2005-2010
For Evaluation Only.

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14734*01

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
08 août 2012

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
F08212P0081

1. Intitulé du projet

Création d'une voie douce de 710 ml sur la commune de La Buisse pour un accès au hameau des Balmes contournant l'usine de fabrication de chaux et la carrière associée de Carrières et Chaux Balthazard & Cotte.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Carrières et Chaux Balthazard & Cotte

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

M. Dominique SAINT-JULIAN, Directeur de l'usine et de la carrière de La Buisse

RCS / SIRET

13 31 12 7 81 3 0 91 0 0 2 5 1

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d)	Voie douce (limitée à 30 km/h, non goudronnée, partage de la voie avec les piétons et les cycles, aménagement d'un espace détente avec bancs) d'une longueur de 710 mètres linéaires

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création d'une voie douce d'une longueur de 710 mètres linéaires pour l'accès au hameau des Balmes à La Buisse (38). Ce hameau est actuellement desservi par le chemin rural qui traverse les activités industrielles de Carrières & Chaux Balthazard & Cotte (CCBC). Ce chemin rural est emprunté par des poids-lourds, divers engins et les véhicules légers des habitants du hameau des Balmes. Ce partage de voirie représente un potentiel de danger non négligeable.

4.2 Objectifs du projet

Création d'un accès public sécurisé pour la desserte du hameau des Balmes (sans passage entre les activités CCBC) permettant la clôture du site CCBC (sécurisation). La voie douce sera réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de CCBC et sera ensuite rétrocédée à la commune (deviendra un chemin rural) en échange du tronçon de chemin rural traversant les activités CCBC.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Il est prévu que l'ensemble des travaux soit réalisé entre septembre et février, dans un délai ne dépassant pas ces 5 mois.

Phase 1 : Déboisement entre septembre et octobre, dégagement des emprises, démolition des habitations, remodelage du bassin de pompage et busage du cours d'eau de la cascade sur 30 ml.

Phase 2 : Opérations de terrassement, mise en oeuvre des couches de la voie douce non goudronnée (graves), réalisation des fossés en terre et béton.

Phase 3 : Mise en place de la signalisation, plantations, aménagement de l'aire de détente

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voie douce (chemin rural) sera empruntée par les riverains du hameau des Balmes. Le trafic prévisionnel attendu sur la voie douce est de 10 VL/j (5 A/R) et d'1 PL/mois. L'actuel tronçon de chemin rural traversant les activités CCBC deviendra la propriété de CCBC. Ce tronçon sera dédié à un usage privé, le site industriel CCBC pourra ainsi être clôturé.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Etant donné la présence d'espèces protégées sur site, le projet pourrait faire l'objet d'une demande de dérogation au titre des espèces protégées. Cependant des mesures en phase travaux et des mesures spécifiques en faveur de ces espèces sont d'ores et déjà intégrées au projet.

Le projet de voie douce est soumis à DECLARATION au titre de la Police de l'Eau (L214-1 et suivants R214-1 et suivants du code de l'environnement):

- busage en place d'un cours d'eau sur 30 ml -> application des rubriques 3.1.2.0, 3.1.3.0 et 3.1.5.0;
- rejet d'eaux pluviales sur le sol (interception du bassin versant naturel)-> application de la rubrique 2.1.5.0

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Ce formulaire est rempli en réponse à l'article R122-2 du code de l'environnement (procédure d'examen cas par cas, rubrique 6° d) route d'une longueur inférieure à 3 km).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la voie douce	710 ml
Busage du cours d'eau	30 ml
Bassin versant intercepté + surface du projet l'interceptant	2 ha + 0, 54 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse

Carrière et Chaux Balthazard & Cotte
Usine de La Buisse
Les Thermes
38 500 LA BUISSE

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 05 ° 37 ' 28.4 " N Lat. 45 ° 19 ' 50.2 " N

Point d'arrivée :

Long. 05 ° 37 ' 30.3 " N Lat. 45 ° 19 ' 35.8 " N

Communes traversées :

La BUISSE (38 500)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : prairies, boisement, habitation abandonnée

Règlement applicable à la zone du projet :

- 3NA : Zone naturelle pouvant être urbanisée sur modification du POS ou création de ZAC où sont admis sous conditions
- NC : Zone naturelle à protéger

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Le Plan d'Occupation des Sols (POS) de La Buisse a été approuvé le 11/09/1997.

Règlement applicable à la zone du projet :

- 3NA : Zone naturelle pouvant être urbanisée sur modification du POS ou création de ZAC / où sont autorisées "les constructions liées à la réalisation d'infrastructure"
- NC : Zone naturelle à protéger où sont autorisés " les équipements d'infrastructure susceptibles d'être réalisés dans la zone".

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n°3815 : Massif de la Chartreuse
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet localisé dans la plaine au pied du Grand Ratz
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional de Chartreuse
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de zonage humide recensé par la DREAL ou AVENIR 38, mais les prospection d'Egis en 2012 ont pu détecter : - deux fossés de drainage avec végétation hygrophile (1 m de large environ), - les berges du ruisseau de la cascade, au droit du tracé, avec phragmitaie rivulaire, - le pourtour du bassin de pompage de la carrière présentant une frange de végétation humide
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn Inondation - Isère aval (la zone de travaux est située hors du zonage du PPRn)
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Approuvé le 29/08/2007
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A plus de 6 km à l'est : SIC FR8201741 - Forêts de ravins, landes et habitats rocheux des ubacs, du Charmant Som et du Guiers
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre de protection (500 m) des Vestiges d'établissement gallo-romain (monument historique classé en 1959/01/07) englobe une partie du tracé de la nouvelle voie douce (sur 150 m). Pas de situation de co-visibilité cependant (présence de boisement entre le projet et le MH).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement d'eau possible en phase travaux dans le forage existant et autorisé CCBC. Les prélèvements seraient nécessaires pour l'arrosage temporaire de la piste chantier en cas de temps sec et venteux et pour la réalisation du busage. L'impact potentiel reste minime.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Utilisation de graves type Balthazard provenant de la carrière de La Buisse pour la voie douce et de tout venant pour le merlon paysager (provenant également de la carrière)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction de 0,5 ha de fourrés et de boisements favorables à l'avifaune et aux chiroptères (présence d'espèces protégées) - Destruction d'un groupe d'habitations abandonnées présentant des potentialités de gîte diurne à quelques chiroptères. - Remodelage du bassin de pompage fréquenté par des amphibiens - Busage du cours d'eau de la cascade sur 30 m : mise en oeuvre de graviers sur 30 cm dans le dalot afin d'éviter une accélération de l'écoulement
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la faune du PNR Chartreuse et de la ZNIEFF type II massif de la Chartreuse (Cf. ci-dessus) - Impact sur de petites zones humides, 400 m² impactés en tout (deux thalwegs, les bords du cours d'eau de la cascade et le pourtour du bassin de pompage), présentant une végétation caractéristique des milieux humides.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 0,4 ha de prairie Consommation de 0,5 ha de boisement (plantations prévues sur le talus paysager côté est).

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La voie douce est localisée à proximité de la carrière et de l'usine de La Buisse. Sa création contribue à la sécurisation du site de l'usine et de la carrière qui pourra être clos et constitue un accès sécurisé public au hameau des Balmes.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux est source de bruit (engins de chantier), cependant :
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- les travaux auront lieu hors dimanche et jours fériés et seront réalisés pendant les horaires réglementaires : après 7h et avant 20h), conformément à l'article 4 de l'arrêté préfectoral n°97-5126. - Les engins seront conformes à la législation en vigueur. Le projet est concerné par les émissions sonores de la carrière et de l'usine.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les tirs de mines de la carrière.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, en cas de temps sec et venteux, le projet peut être à l'origine d'envol de poussières. Dans de tels cas, la piste chantier sera arrosée.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux du fossé béton installé en amont (Est) de la voie douce dans le bassin de pompage Rejet des eaux du fossé en terre installé à l'ouest de la voie dans le sol des prairies
Pollutions	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A part en cas de pollution accidentelle (auquel cas les terres souillées et le liquide pompé seront envoyés en filière spécialisée).
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet des eaux du fossé béton installé en amont (Est) de la voie douce dans le bassin de pompage Rejet des eaux du fossé en terre installé à l'ouest de la voie dans le sol des prairies
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A part en cas de pollution accidentelle (auquel cas les terres souillées et le liquide pompé seront envoyés en filière spécialisée).
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a fait l'objet d'une analyse des incidences au travers de l'étude d'incidence ci-jointe.

Étant donné :

- l'ampleur du projet (faible linéaire, faible trafic en phase exploitation, voie non goudronnée),
- la nature des enjeux,
- les mesures mises en oeuvre en phase travaux (phasage adapté à la faune, assainissement provisoire, mise en oeuvre de barrière avec du géotextile pour les travaux à proximité du ruisseau de la Casacade)
- les mesures mises en oeuvre en phase exploitation (réalisation de 5 hibernacula, plantation du talus),

une étude d'impact semble inappropriée.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Etude d'incidence présentant l'état initial de l'environnement (incluant des cartographies par thématique), le projet et les impacts attendus et mesures mises en œuvre

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Buisse

le

9 juillet 2012

Signature

**CARRIÈRES et CHAUX
BALTHAZARD ET COTTE**

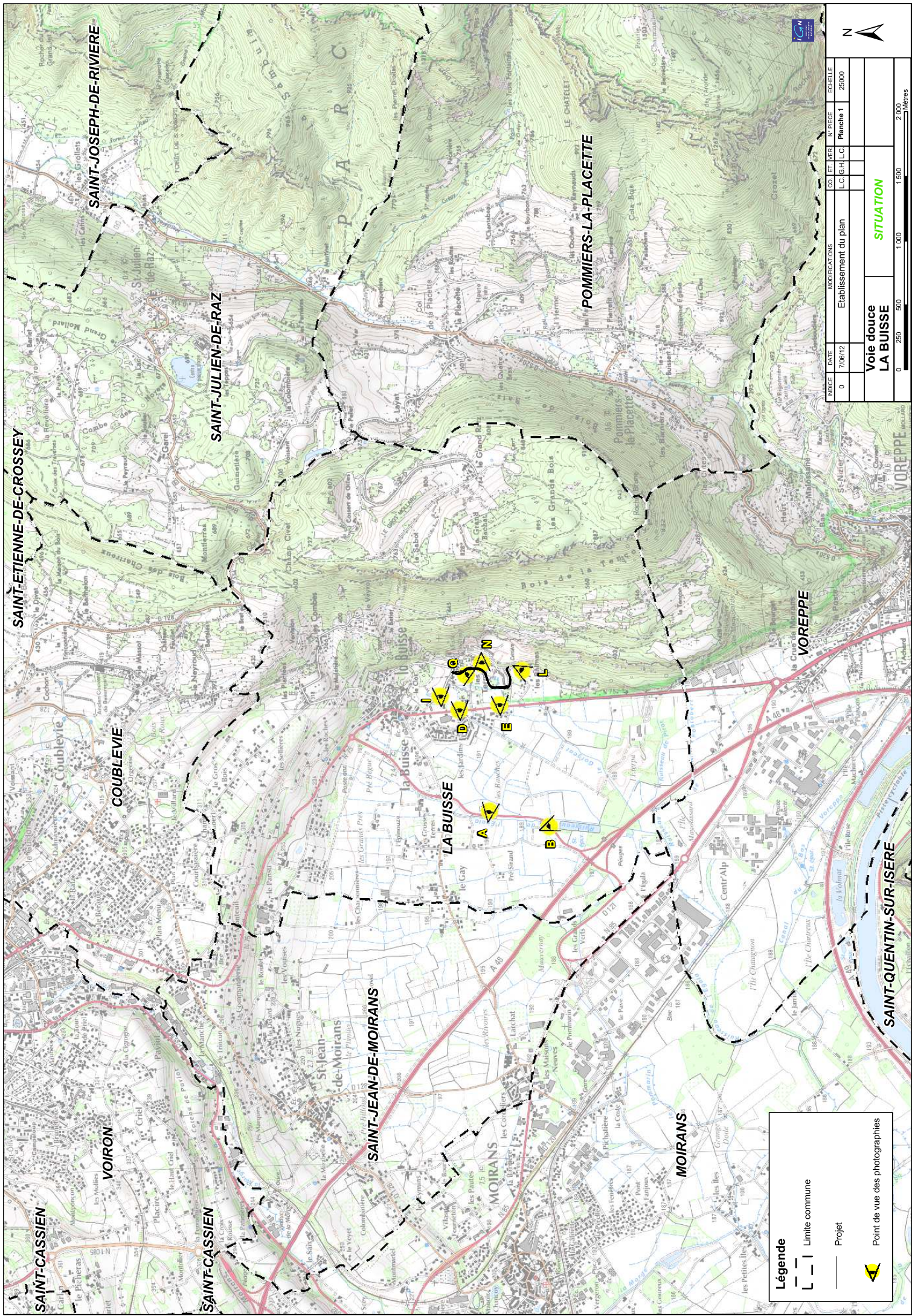
Usine de la Buisse

38500 VOIRON

Fax 76 55 06 73 - Tél. 76 55 00 66

Code NAF 265.C

SIRET 331 278 309 00025



INDICE	DATE	MODIFICATIONS	CO	LET	DES	N°	PIECE	EGREILLE
0	7/08/12	Etablissement du plan	LC	GH	LC	Planché 1	25000	

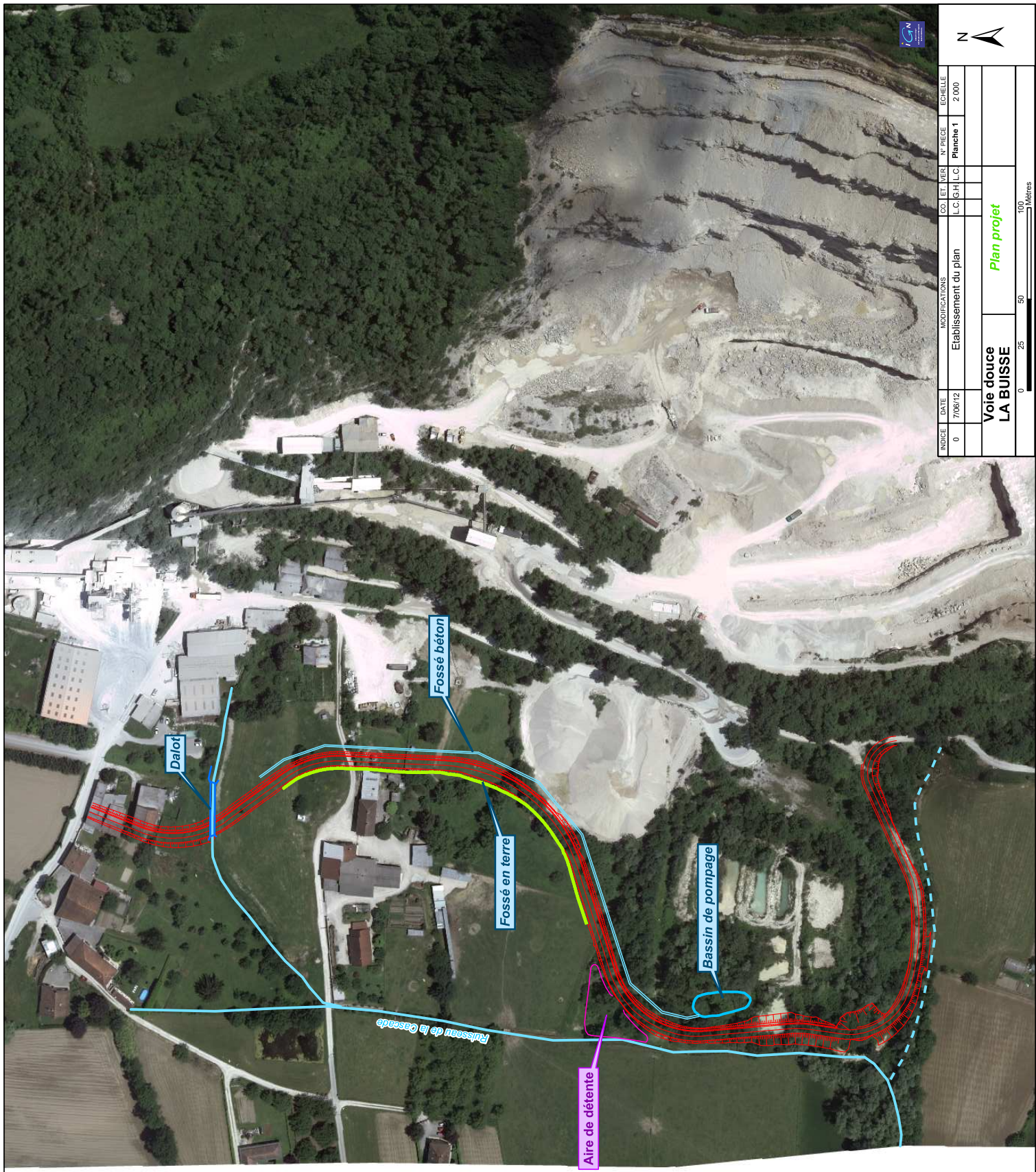
Voie douce
LA BUISSE

SITUATION



Légende

- Limite commune
- Projet
- Point de vue des photographies



INDICE	DATE	MODIFICATIONS	CO. LET.	DES.	N° PIECE	EGECHELE	
0	7/08/12	Etablissement du plan	LC	GH	LC	Planche 1	2000

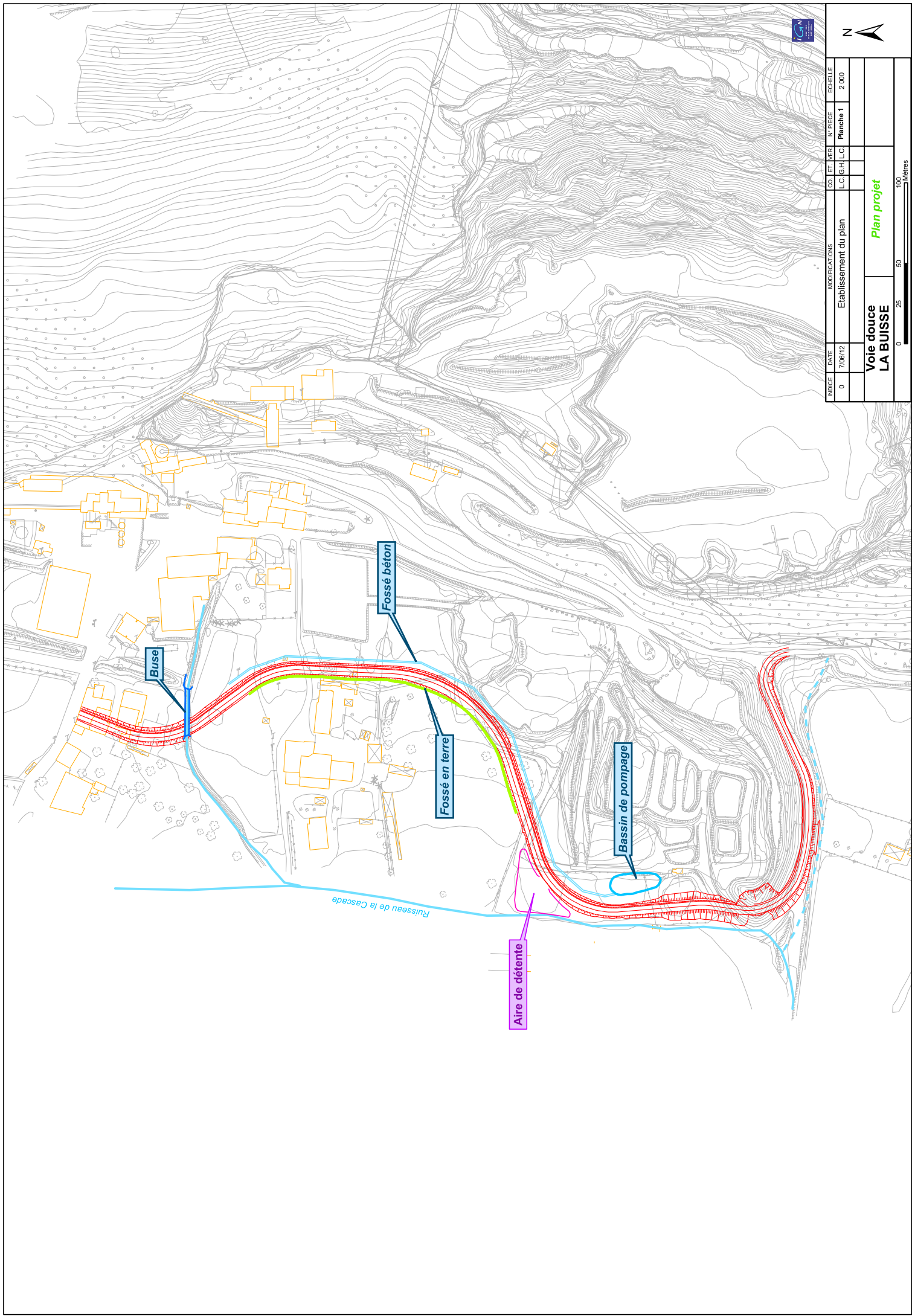
**Voie douce
LA BUISSE**

Plan projet

0 25 50 100 Mètres



Ruisseau de la Cascade



INDICE	DATE	MODIFICATIONS	CO. LET.	DES.	N°	PIECE	EGECHELE	
			LC	GH	LC	Planché 1	2000	
0	7/06/12	Etablissement du plan						
Voie douce LA BUISSE							Plan projet	
							0 25 50 100 Mètres	

Création d'une voie douce d'accès au hameau les Balmes à La Buisse (38)

Photographies réalisées au printemps 2012

Points de vues présentés sur le plan de situation joint au formulaire

Photo 2 : Ruisseau de la Cascade (Point de vue I)

Source : Egis 2012



Photo 1 : Ruisseau du Moulin le long de la RD1075 (Ouest)

Source : Egis 2012



Création d'une voie douce d'accès au hameau les Balmes à La Buisse (38)

Photo 3 : Habitation des Thermes

Source : Egis 2012

Depuis le point de vue I



Depuis le point de vue N



Photo 4 : Hameau des Balmes

Source : Egis 2012

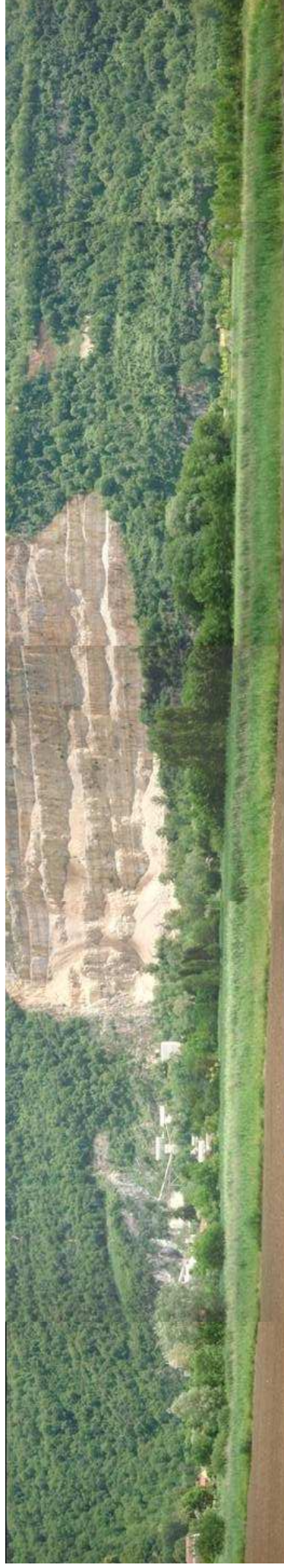
Depuis le point de vue L



Création d'une voie douce d'accès au hameau les Balmes à La Buisse (38)

Photo 5 : vue de la plaine depuis la RD121 (point d'observation A)

Source : Egis environnement 2012



Création d'une voie douce d'accès au hameau les Balmes à La Buisse (38)

Photo 6 : vue depuis la RD1075 au niveau du hameau Les Jardins (point d'observation D)

Source : Egis environnement 2012



Photo 7 : vue depuis la RD1075 au niveau du hameau Les Jardins (point d'observation E)

Source : Egis environnement 2012



Création d'une voie douce d'accès au hameau les Balmes à La Buisse (38)

Photo 8 : vues depuis le chemin rural traversant les activités Balthazard & Cotte (point d'observation N)

Source : Egis environnement 2012



Création d'une voie douce d'accès au hameau les Balmes à La Buisse (38)

Photo 9 : vue de la plaine depuis le hameau des Balmes (point d'observation L)

Source : Egis environnement 2012



Photo 10 : Visualisation de la voie douce vue depuis la RD1075 au niveau du hameau Les Jardins (point d'observation E)

Source : Egis environnement 2012



Création d'une voie douce d'accès au hameau les Balmes à La Buisse (38)

Photo 11 : vue depuis le chemin rural traversant les activités Carrières & Chaux Balthazard & Cotte (point d'observation N)

Source : Egis environnement 2012

